

*Direction des transports terrestres***Arrêté du 26 juillet 2002 portant remise aux domaines d'une section de l'ancien lit du canal de l'Escaut en limite des communes de Bruille-Saint-Amand et Hergnies dans le Nord**NOR : *EQUT0210133A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,  
Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et notamment son article 13 ;  
Vu la loi de finances pour 1991 n° 90-1168 du 29 décembre 1990 modifiée ;  
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France ;  
Vu le décret n° 91-796 du 20 août 1991 modifié relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 ;  
Vu le rapport du chef du service de la navigation du Nord - Pas-de-Calais (direction régionale de VNF de Lille), en date du 28 mai 2002 ;  
Vu l'estimation des services fiscaux ;  
Vu l'avis de Voies navigables de France,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est déclaré inutile pour le service de la navigation le délaissé remblayé de l'Escaut, long de 380 mètres, compris entre les PK. 37.270 et 37.620 du canal à grand gabarit et constitué des parcelles cadastrées D n° 530 d'une contenance de 1 910 m<sup>2</sup>, D n° 507 d'une contenance de 3 610 m<sup>2</sup> et section B n° 420 d'une contenance de 4 960 m<sup>2</sup>, en partie enregistrées au TGPE sous les numéros 592-02429 et 592-02436, telles qu'elles sont indiquées en rose sur le plan au 1/2500<sup>e</sup> annexé au rapport susvisé (cf. note 1) .

## Article 2

La section de l'ancien lit de l'Escaut mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> sera remise à la direction départementale des services fiscaux du Nord.

## Article 3

Le préfet du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.  
Fait à Paris, le 26 juillet 2002.

Pour le ministre et par  
délégation :  
*Le sous-directeur des transports  
par voies navigables,*  
P. Bry

## NOTE (S) :

(1) Ce plan peut être consulté au service de la navigation du Nord - Pas-de-Calais, 37, rue du Plat, B.P. 725, 59034 Lille Cedex.